

AR PREFECTURE

016-211601687-20151216-20151205D-DE
Reçu le 17/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 16 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE –

FAURE – SUTRE.

EXCUSES : MMES COUTEAU – GAILHOUSTET

M BOIREAU

POUVOIRS :

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à M BARRAL

M. SUTRE a été nommé secrétaire

2015-12-05 D

Objet : Rétrocession d'une concession

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une famille ayant quitté la commune pour la rétrocession d'une concession perpétuelle qu'elle avait acquise le 27 mai 1986 au prix de 100 Francs.

Monsieur le Maire précise que cette dernière souhaiterait rétrocéder cette concession à la commune gracieusement.

Monsieur le Maire précise également que la famille ne souhaite pas récupérer le mobilier funéraire installé sur cette concession (caveau en marbre) et qu'elle souhaite le laisser à la disposition de la commune. Il indique que cette rétrocession ne pourra être effective qu'après retrait du corps présent dans le caveau et que cette procédure est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession à titre gracieux et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 17 décembre 2015

Le Maire

Eric SAVIN

